

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 14 novembre 2014

**Service instructeur** Service Prospective et Aménagement **N°** CP-2014-10-5-3

Service consulté

## SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS FRONTIÈRES: VERSEMENT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2014

Résumé: Le budget 2014 du Conseil Général prévoit un crédit de 20 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport. Il est proposé d'autoriser le versement de cette participation départementale sollicitée au titre de l'année 2014.

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de SAINT-LOUIS, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la sablière situés à l'Est de l'A 35, à l'Ouest de la ligne de chemin de fer Mulhouse – Bâle, au Sud de la D 12b et au Nord de la RD 105.

Le budget primitif 2014 du Syndicat Mixte s'établit à 987 050,58 € dont 289 702,33 € en fonctionnement et 697 348,25 € en investissement.

Les membres du Syndicat Mixte contribuent pour partie aux charges de fonctionnement, et leur participation est statutairement répartie de la façon suivante : Département (40 %), Communauté de Communes (30 %), Ville (30 %).

La participation des membres aux charges de fonctionnement s'élève en 2014 à 50 000 €, ce qui porte la participation départementale à 20 000 €.

La somme correspondante a été inscrite au budget 2014 du Département du Haut-Rhin.

Je vous propose d'autoriser le versement d'une participation de **20 000 €** au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières pour l'année 2014. Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 71, nature 6561 programme F715 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER